

# L'influence de la taxe verte sur les forêts en Croatie

par Stjepan POSAVEC

***La Croatie a mis en place un système d'évaluation de la valeur économique totale de ses forêts. Parallèlement, la Loi forestière du pays a prévu le financement de la politique forestière par la mise en place d'un paiement obligatoire : la taxe verte.***

***Cet article présente cette expérience : sa mise en place, ses résultats, mais aussi les difficultés à faire accepter et comprendre par le public une démarche établie d'une manière non participative.***

## Présentation générale

La superficie totale des forêts et autres terres boisées en Croatie est de 2 688 687 ha, ce qui représente 47% de son territoire. Parmi celle-ci, 2 106 917 ha (78%) appartiennent à l'Etat, tandis que 581 770 ha sont privés (22%). Une majorité des forêts détenues par l'Etat est dirigée par *Hrvatske šume*<sup>1</sup> (2 018 987 ha). Exceptées les propriétés privées, les forêts sont classées selon leur utilisation : production, protection et autres usages.

Le plan actuel de gestion des forêts (adopté en 2006 et valide jusqu'en 2015) définit les bases écologiques, commerciales et sociales pour l'amélioration biologique des forêts et l'augmentation de leur production. L'objectif de la gestion forestière en Croatie est un usage durable et harmonieux de toutes les fonctions de la forêt et l'amélioration de leur état.

Généralement, les fonctions non productives de la forêt sont classées ainsi : écologiques (fonctions de protection), sociales et la combinaison socio-écophysiologique (PRPIĆ, 2003). Les fonctions écologiques sont celles qui ont le plus grand impact sur l'environnement. Parmi elles, il y a celles qui influencent l'équilibre du régime des eaux dans le paysage et protègent contre les crues et inondations. Les autres fonctions écologiques sont la protection contre l'érosion, les fonctions climatiques, l'amélioration de la qualité de l'air. Les fonctions sociales sont liées à l'esthétique, la santé, aux loisirs et au tourisme. La combinaison socio-écophysiologique regroupe les facteurs sociaux et écologiques en liaison avec les sciences de la génétique et de la physiologie, i.e. ce groupe de fonctions fait référence à la génétique, la diversité biologique, la protection de l'environnement et la physiologie.

1 - *Hrvatske sume*, société à responsabilité limitée, est le successeur juridique de «*Süme Hrvatske*», entreprise publique pour la forêt et la gestion forestière de la République de Croatie

La loi forestière (2005, article 3) définit les services des forêts comme suit :

- protection du sol contre l'érosion hydraulique et éolienne,
- équilibre du régime des eaux et prévention des inondations et crues,
- purification de l'eau par filtrage à travers les sols et contribution aux sources d'eau potable,
- impact positif sur le climat et l'agriculture,
- purification de l'air,
- influence sur la beauté du paysage,
- création de conditions favorables à la santé humaine,
- fourniture de zones de loisir,
- contribution au développement des forêts basées sur le tourisme et la chasse,
- conservation génétique,
- protection de la diversité des espèces,
- écosystème et paysage,
- aide à la protection de la nature (parcs nationaux, etc.) et des paysages,
- effet de « serre verte » qui capture le carbone et produit de l'oxygène,
- amélioration de l'environnement humain,
- protection en cas de guerre et contribution au développement des communautés locales.

Une méthode prévue pour combiner les valeurs marchandes avec les paramètres écologiques (PRPIĆ, 1992) a été appliquée pour évaluer la valeur de la forêt et pour calculer les dégâts à rembourser à la Croatie. Cette évaluation — essentielle — de la valeur de la forêt hors bois a été étudiée en Croatie par différents auteurs, (PRPIĆ, 1992), SABADI (1997), KRZNAR (2000), ŠIMAŠEK (2007), VULETIĆ (2009) et POSAVEC (2000).

**Fig. 1 :**  
Les bénéficiaires de la taxe verte.

## Les forêts et la taxe verte

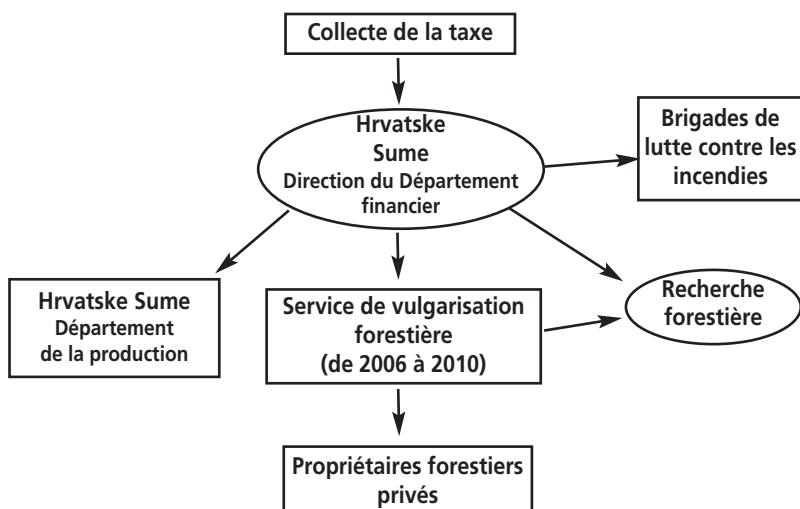
L'histoire forestière du Karst Croatie débute en 1878 (Ville de Senj) avec la création de la première organisation littorale du Karst (Inspection Royale pour le reboisement du Karst) et les premiers reboisements en pins d'Alep, cyprès, cèdres, pins pignons et pins maritimes.

Les forêts littorales méditerranéennes sont constituées de chênes pubescents, de pins d'Alep, de pins noirs d'Autriche et de chênes verts. Les forêts de pins d'Alep poussent naturellement dans les régions plus chaudes, alors que dans les zones plus froides ils sont utilisés pour le reboisement des zones de karst infertiles, tout comme les pins noirs d'Autriche. Dans cette forêt de pins, plusieurs espèces feuillues regagnent petit à petit du terrain, reconstituant ainsi la végétation d'origine. Les autres espèces importantes de garrigues sont l'arbousier, le pistachier lentisque, les genévrier oxycèdres et les chèvrefeuilles ; dans les zones plus froides on peut trouver du laurier. Les forêts sur karst ont une grande valeur car elles assurent de nombreuses fonctions, mais leur gestion ne peut pas être financée uniquement par la vente du bois, celle-ci étant insignifiante.

Les forêts et autres terres boisées de la zone méditerranéenne croate représentent 24% des forêts de Croatie. Sur un total de 662 000 ha, on compte 457 000 ha de forêt subméditerranéenne, 120 000 ha de forêt méditerranéenne, et le reste en terre non forestière pour 85 000 ha. Une petite partie du territoire croate contient cinq différents types de formations végétales qui s'étagent du niveau de la mer à 1800 mètres d'altitude. Environ 97 % de ces forêts ont une structure naturelle composée d'espèces indigènes d'arbres, d'arbustes et de végétation basse caractéristiques des différents sites.

Les forêts méditerranéennes sont pour la plupart dégradées. Les forêts, taillis et autres formes dégradées couvrent 83%, les boisements et forêts hautes représentent 17%. Ces forêts sont en général exposées aux feux de forêts, au pâturage incontrôlé, à l'abattage illégal qui cause une dégradation continue.

Pour évaluer la valeur des fonctions non marchandes, l'ensemble des 776 304 ha de zones forestières de la région méditerranéenne croate a été pris en compte. La



valeur totale a été estimée à 31,9 milliards d'euros (FORêTS MÉDITERRANÉENNES DE LA CROATIE 2011).

En 1980, s'appuyant sur la Loi forestière de 1977, les services forestiers ont essayé de constituer des fonds et fournir des financements pour le reboisement, le renouvellement et la protection contre les feux dans la région du Karst.

En 1990, quand la Croatie est devenue indépendante, la nouvelle Loi forestière a prescrit un paiement obligatoire de tous les agents économiques enregistrés en Croatie, pour un montant de 0,07% du revenu annuel pour l'usage des services forestiers. La collecte a commencé en 1991 pour le compte de l'Entreprise publique de gestion forestière qui a été transformée par la suite en Société à responsabilité limitée<sup>1</sup>.

La dernière Loi forestière de 2005 n'a pas apporté de changement significatif au sujet de la taxe verte, mais après l'amendement de 2006, les entrepreneurs ont été exclus de cette obligation de paiement, le gouvernement voulant soutenir les initiatives d'entreprise. Ce qui signifie qu'à partir de cette année-là, seulement les sujets de droit paient la taxe environnementale. Le changement le plus important s'est produit quand le gouvernement a décidé de réduire la taxe verte de 25%, soit de 0,07% à 0,0525% du revenu annuel, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, pour lutter contre la récession. En mars 2012, le gouvernement a prescrit une autre réduction, ramenant le prélèvement à 0,0265%. A la suite de modifications dans la réglementation, les entreprises ont réduit les financements destinés au déminage et à la reforestation. Le fond est géré par le Département de gestion des fonds publics de la Société forestière croate. La Société a dans l'obligation d'envoyer un rapport annuel au Parlement croate sur la collecte de la taxe, sa distribution et la planification de la distribution pour l'année suivante. La figure 1 montre les bénéficiaires de la taxe verte.

## Résultats

Selon la Loi forestière, les fonds issus de la taxe verte peuvent être utilisés pour le financement du renouvellement, de la protection, de la gestion des forêts dans les zones de Karst, de la restauration des forêts dépréciées et malades, de la construction de pistes forestières, le déminage, la conserva-

Déminage (forêts d'Etat et privées)	9.965.257
Préparation des peuplements forestiers	354.930
Pépinières	1.744.888
Eclaircies forestières	793.372
Semis et plantations	1.049.956
Reforestation des zones brûlées	492.516
Protection et prévention contre les feux	8.961.251
Plans de gestion forestière	7.767.882
Restauration de forêts menacées	904.439
Pistes forestières (coupe de combustible)	9.227.690
Conservation génétique	197.241
Forêts privées	5.788.099
Brigades de lutte contre les incendies (associations)	2.567.665
Recherche forestière	1.367.261
<b>Total selon la loi forestière (2011)</b>	<b>51.182.454,66</b>

tion génétique, les plantations clonales, la recherche forestière, les programmes de gestion des forêts privées [2005, article 64].

Le tableau I montre les montants collectés et leur destination pour l'année 2011. L'essentiel a été utilisé pour le déminage et la protection contre les feux.

De tous les facteurs néfastes pour les forêts, les feux sont les plus nuisibles. La protection des forêts contre les incendies demande une analyse détaillée pour des mesures efficaces de prévention et de lutte, tout comme pour la restauration des terrains après les dégâts. En moyenne, environ 85% des feux de forêts se produisent dans les régions du Karst (Cf. Tab. II).

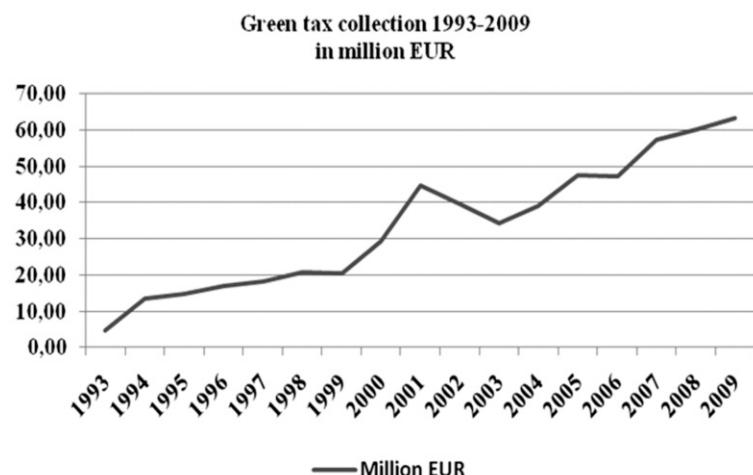
Les montants collectés par la taxe verte ont augmenté régulièrement pendant la période 1993-2009, période pour laquelle les informations sont disponibles (Cf. Fig. 2).

Année	2009	2010	2011
Nombre de feux	181	131	280
Surfaces brûlées (ha)	2900	1122	15554

**Tab. I :**  
Montant collecté  
(en Euro, 1 Euro = 7,5  
HRK) et distribution selon  
les secteurs en 2011.

**Tab. II (ci-contre) :**  
Nombres de feux et sur-  
faces brûlées (CRO)

**Fig. 2 (ci-dessous) :**  
Montants de la taxe verte  
collectée de 1993 à 2009  
en million d'euros.



Stjepan POSAVEC  
Prof. Assoc.  
Faculté de Foresterie  
Université de Zagreb  
CROATIE  
Email:  
sposavec@sumfak.hr

Depuis l'année 2008, une plus grande attention est portée au suivi de la collecte de la taxe, ce qui peut expliquer cette augmentation comparée aux années où la collecte n'était pas bien suivie.

## Conclusion

En tant que ressource naturelle spécifique, utilisée aussi à des fins marchandes, les forêts font l'objet de différents scénarios politiques et économiques. Le manque d'intérêt politique pour le secteur forestier conduit à des décisions gouvernementales, prises souvent sans le souci de leur impact possible sur les ressources forestières ou sur les organismes chargés de leur gestion. Les professionnels des forêts considèrent la taxe verte comme une reconnaissance de la multifonctionnalité et de la valeur des forêts. D'un autre côté les associations patronales affirment que la taxe verte est la taxe parafiscale de trop sur le revenu des sociétés (en plus des autres taxes) et n'est pas utile, tout spécialement en période de crise.

Un autre problème est que les décisions concernant la mise en place de la taxe verte ont été prises d'une manière non participative, uniquement par les directives du gouvernement, avec peu d'options de négociation. Le montant prescrit n'était pas basé sur de nouvelles estimations des ressources forestières – cela a été une décision politique. L'amélioration de la gouvernance de la durabilité ne viendra que d'un rapprochement entre scientifiques et décideurs à différents niveaux (BUTTOUD).

Le 1<sup>er</sup> juillet la Croatie est devenue un membre de l'Union européenne. Selon le règlement de l'UE, les taxes vertes sont considérées comme une subvention aux Compagnies forestières nationales, ce qui n'est pas autorisée. Cette définition a provoqué des pressions supplémentaires pour la suppression des taxes vertes. Il est certain qu'il y a un besoin de collaboration, de coordination et d'une meilleure communication entre les décideurs politiques et le secteur forestier.

Une plus grande transparence de la distribu-

tion des taxes et de meilleures relations entre acteurs pourraient améliorer l'acceptation et la compréhension par le public du modèle basé sur les taxes vertes. Cela ferait prendre conscience des valeurs et des bénéfices issus de la forêt. En tant que destination touristique, la Croatie devrait trouver des solutions pour la préservation et le développement des forêts du Karst pour préserver leurs attraits.

**S.P.**

## Bibliographie

- Buttoud, G., 2008: Forest governance and the role of forestry research, workshop Proceedings, Kranjska Gora, Slovenia
- Croatian Forests Ltd. 2011, *Annual business report 2011*
- Forest Law 1990 (OG 52/1990)
- Forest Law (OG 140/05, amendment OG 82/06)
- Forest Law (OG 140/05, amendment OG 80/2010)
- Government of Republic of Croatia, 2010: Plan of implementation activities of program for economy revitalisation, May, 2010, (Croatian only). Available at: <http://www.vlada.hr/hr/preuzimanja/publikacije>
- Jurjević, P., Prpić, B., Vuletić, D., Jakovac, H., Posavec, S., 2011.: Procjena vrijednosti općekorisnih funkcija sredozemnih šuma primjenom šumarskih ekoloških i klasičnih ekonomskih načela, Šume hrvatskoga Sredozemlja (Forests of the Croatian Mediterranean), Matić, S. (ur.), Zagreb, Akademija šumarskih znanosti, 2011. Str. 516-523. ISBN 978-953-985715-6
- Posavec, S., 2008. Methods of Evaluation Forests – A Renewable Resource in Croatia, in: *The Multifunctional role of forests – Policies, Methods and Case Studies*, EFI Proceedings, No. 55, 2008, pp 313-318
- Prpić, B., 1992: O vrijednosti općekorisnih funkcija šuma, Šumarski list 116 (6-8): 301-312
- Sabadi, R., 1997: Vrednovanje šuma u njihovoj ukupnosti, Hrvatske šume p.o. Zagreb
- Šimašek, A., 2007: Metoda naplate Naknade za općekorisne funkcije šuma u Republici Hrvatskoj, njezino praćenje i kontrola, Magistarski rad, Sveučilište u Zagrebu, Šumarski Fakultet, Zagreb, p 100
- Vuletić, D., Posavec, S., Krajter, S., Paladinić, E. 2010. Payments for environmental services (PES) in Croatia – public and professional perception and needs for adaptation. *South-East European Forestry*. 1 (2010) , 1; 61-66
- Vuletić, D., et. al., 2009: Review of Nonmarket Forest Goods and Services Evaluation Methods, *Periodicum Biologorum*, III (4), 515-521

## Résumé

---

La valeur des produits forestiers non ligneux et des services rendus par les forêts a été reconnue en Croatie il y a plusieurs années. Les forêts méditerranéennes croates sont très importantes pour le tourisme étant donné leur valeur dans les domaines écologique et social. Leur valeur est différente de celles des forêts continentales. Une méthode d'évaluation des biens et services hors bois a été appliquée par l'Association croate de sylviculture, de science et pratiques. C'est une base de calcul pour la collecte de la taxe verte. Cet article présente cette expérience à travers la collecte de la taxe, sa distribution et les problèmes liés à la collecte.